



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER



ISSN 2264-6701

# INFOLIVE

## ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°21 - ÉDITION DU 7 OCTOBRE 2016

*Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes*

**RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :**

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

**POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :**

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION

<b>Mouche</b>	Prévoyez <b>PRIORITAIREMENT</b> une récolte précoce et <b>ne traitez pas</b> . Ou, si vous avez prévu de récolter après mi-novembre et que votre parcelle n'est plus protégée : alors vous pouvez traiter si nécessaire.
<b>Œil de Paon</b>	Si votre parcelle n'est pas protégée : prévoyez un traitement au cuivre.
<b>Irrigation</b>	Fin de la campagne d'irrigation

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



## Mouche de l'olive

---

### **Observation\* :**

La mouche est toujours présente dans l'ensemble de la zone. Les conditions climatiques actuelles et prévues pour la semaine prochaine restent favorables à son activité. Bien que les niveaux de captures soient toujours élevés, on observe globalement une diminution des piégeages. Mais dans les secteurs les plus précoces, le 4<sup>ème</sup> vol a débuté. On prévoit donc une hausse des captures de façon imminente dans toute la région.

Pour consulter les relevés de piégeage, allez sur ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

En ce qui concerne les dégâts, ceux-ci sont toujours en progression. La baisse des températures favorise en effet le développement larvaire. Dans toutes les zones, on observe des taux de dégâts significatifs. Cependant, les parcelles qui ont fait l'objet d'une protection phytosanitaire sérieuse et rigoureuse avec argile et adulticides s'en sortent bien avec finalement peu de dégâts.

Pour consulter les relevés sur les taux de piqûres de ponte et développements larvaires réalisés dans le cadre du programme d'opérateurs : <http://afidol.org/suividegatmouche>

### **Évaluation du risque\* : Élevé**

Actuellement, le risque reste élevé même si la baisse des températures devraient ralentir l'activité de ponte. La ponte de la mouche semble s'arrêter lorsque la température descend en dessous de 14°C (source : Arambourg, 1986).

### **Préconisation :**

Si votre parcelle n'est pas protégée, deux choix s'offrent à vous :

- Nous vous conseillons **PRIORITAIREMENT** la stratégie de « récolte précoce » : il faudra alors récolter au plus tard mi-novembre pour éviter les dégâts issus des pontes de cette semaine.
- Sinon vous pouvez renouveler votre protection, et attendre les délais avant récolte (DAR) avant d'envisager la récolte.

### **Maturité :**

Les résultats dont nous disposons indiquent une maturité plutôt en avance, approximativement comparable à celle de 2015 en moyenne. La différence avec l'année dernière est la très grande disparité de maturité selon les modes de culture et en particulier selon les modes d'irrigation. Par exemple dans les Bouches-du-Rhône, des échantillons de *Salonenque* étaient déjà mûrs au cours de la semaine du 13 septembre, d'autres sont actuellement au stade optimal pour une bonne typicité variétale, et d'autres sont encore assez verts et peuvent murir encore au moins une semaine. Pour les autres variétés il en est de même. Sur le littoral varois le *Cayon* et le *Bouteillan* sont largement prêts pour la récolte au point de vue aromatique et lipogénèse, mais dans le centre Var ces deux variétés précoces peuvent mûrir encore un peu. Pour l'*Aglandau*, les prélèvements actuels montrent un fruité aromatiquement bien avancé (pas très vert pour la saison), mais une forte amertume et une forte ardeur. Mais là aussi, il y a de grandes disparités.

Dans le Gard la *Négrette* montre un fruité presque à point, mais une ardeur très élevée. C'est en effet une constatation assez générale : le fruité est avancé pour la saison, mais la structure est encore très forte, en particulier du fait des températures encore assez élevées et des pluies. Nous observons cela sur le *Bouteillan* dans le Haut-Var, sur la *Cayanne* dans les Bouches-du-Rhône, et sur l'*Aglandau* dans le Vaucluse. La lipogénèse n'est pas très avancée, mais il semble qu'elle plafonne plus tôt que d'habitude. Cela signifie que la quantité d'huile va se stabiliser, le rendement n'augmentant plus que par le dessèchement des olives.

### ➤ SI VOUS DÉCIDEZ LA STRATEGIE DE RÉCOLTE PRÉCOCE :

La méthode de récolte précoce consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter avant la manifestation des dégâts. Ceux-ci n'apparaissent pas tout de suite. En effet, **le délai nécessaire entre la ponte de la mouche et l'apparition de défauts préjudiciables à la qualité de l'huile se situe actuellement à 1 mois et demi environ**. Par conséquent, en partant avec des olives saines, en cas de ponte aujourd'hui, la qualité de l'huile restera irréprochable si les olives sont récoltées avant mi-novembre.

**Les traitements préventifs sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ces délais**. De même, les traitements curatifs peuvent être évités si les pontes ne datent pas de plus de trois semaines, et en récoltant sous deux semaines. Enfin, si les pontes datent de plus de trois semaines ou si les olives comportent déjà des trous de sortie, les traitements chimiques ne sont plus d'aucun secours et il est impératif de recourir à une récolte sous 1 ou 2 semaines

En effet, les dégâts sont surtout dus aux moisissures qui se développent après la fin de la croissance des vers, et aucun traitement ne permet de freiner la dégradation des fruits lorsque l'insecte est sorti.

### ➤ SI VOUS DÉCIDEZ DE TRAITER :

Nous insistons sur les points suivants :

- Les traitements ne peuvent pas freiner les dégradations en cours.
- Les traitements entraînent des risques de résidus.
- Les traitements sont utiles que s'il est impossible de récolter avant mi-novembre (huile).

Prévoyez une intervention avec une solution préventive si votre parcelle n'est plus protégée.

#### ➤ Protection par barrière minérale à l'argile

#### ➤ ou Traitement adulticide préventif : avec le produit *DECIS J*

Attention ! Le nombre maximale d'applications d'insecticide *Decis J* est limité à **3 par an**.

Ces traitements adulticides sont maintenant déconseillés (sauf si la récolte a lieu après mi-novembre) parce qu'ils entraînent des résidus et que les pontes actuelles n'entraîneront des dégâts que dans 1 mois et demi.

### Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit**.

Ces durées sont 7 jours pour le DECIS J, et 28 jours pour l'argile. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

## Oeil de Paon

---

### **Observation\*** :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants à l'automne et au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

### **Évaluation du risque\*** :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, de nouvelles taches doivent encore apparaître si les arbres n'ont pas été correctement protégés en septembre.

**La météo prévoit des pluies dans le Var en début de semaine prochaine** : il existe donc un risque de contamination si vos parcelles ne sont pas déjà protégées par un traitement au cuivre.

### **Préconisation :**

**Il est impératif de maintenir une protection contre l'œil de paon par un traitement au cuivre, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier.** La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon. L'automne est, en effet, une période cruciale dans la lutte contre l'œil de paon. La croissance des pousses a été globalement faible cette année. Les contaminations qui interviendront pendant l'automne entraîneront donc inévitablement des pertes de récolte en 2017. **C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de protéger vos vergers contre l'œil de paon !**

**Si votre parcelle n'est pas protégée** : Essayer de traiter à demi-dose avant la pluie. Sinon, vous pourrez traiter après, en prévention de la pluie suivante.

**Si votre parcelle est déjà protégée** : Pas besoin de traiter maintenant. Vous pourrez traiter après la pluie si votre protection cuprique est lessivée.

Si vous traitez contre la mouche, vous pouvez en profiter pour incorporer votre cuivre à votre argile ou à votre adulticide : cela vous fera économiser un passage (attention : le mélange n'est pas autorisé avec les larvicides !).

\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## Irrigation

---

Entre le 26 septembre et le 2 octobre, les besoins en eau des oliviers ont diminué, avec des ETP comprises entre 2 et 3,1 mm. De nouvelles pluies ont été enregistrées dans les départements proches du Rhône et dans les Alpes de Haute-Provence.

Compte-tenu de la proximité de la récolte, les nouvelles précipitations de cette semaine mettent un terme à la campagne d'irrigation.

Relevés météo du 26 septembre au 2 octobre 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		2,4	2,9	2	2,3	2,2	2,3	2,4	2,8	2,5	2,3	2,9	3,1
Cumul en mm sur la semaine	ETP	17	20	14	16	15	16	17	19	17	16	21	22
	Pluies	26	21	21	2	2	1	13	13	21	4	1	1

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / CEHM